

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## ***Compte-Rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 11 avril 2023.***

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 11 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 3 avril 2023 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P COPIN, C. DUMORTIER, M. GARIN, E. GARRET, C. MEGRET, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. LEGRAND, D. TABARY, I. GUISE, M. BONIFACE,

MM. J. MAURER, J. PALISSE, B. VAILLANT, G. BOURY, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, L. MUCHEMBLED, E. DELAMBRE, E. BIANCHIN, G. ALEXANDRE, P. VISENTIN, M. REBOUT, J.C. DERUE, Ch. LAGNIEZ, D. BIZART, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, D. DHOUILLY, B. HIEZ, G. TRANNIN, M. LALISSE, P. WELELE, F. CARON, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, M. BLONDEL, Ch. DAMBRINE.

Mme F. LETURCQ a pris part aux délibérés à partir de la délibération n° 2023 -027.

Mme A .S. DELAUTTRE et M. M. FLAHAUT n'ont pas pris part à la délibération n°2023-043.

Mme A.S. DELAUTTRE a été supplée par M. F. CHATELAIN pour la délibération n°2023-043.

M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS,  
M. Ch. LAGNIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DEMAILLY,  
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,

Mme P. COPIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. Y. RICHEZ,  
Mme E. GARRET, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme N. LEBRUN,  
Mme C. MEGRET, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme E. COTTEL,  
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. SELLIER,  
Mme M. BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. FOURNIER,  
M. J. MAURER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. A. LEJOSNE,  
M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL,  
M. L. MUCHEMBLED, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme A.M. BARBIER,  
M. D. BIZART, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Ph. LEFORT.

Le conseil de communauté a approuvé :

à la majorité de 54 voix pour et 5 voix contre (Mme M. BONIFACE et MM. D. BEDU, M. FLAHAUT, F. FOURNIER et F. SELLIER) - Délibération 2023-027 - Finances - Adoption d'un nouveau règlement d'attribution des fonds de concours,

à la majorité de 44 voix pour, 8 voix contre (MM. H. COPIN, O. HOUPLAIN, J.F. LALY, J.M. LECORNET, R. LELEU, R. VAN CAENEGHEM, F. TAMAYO) et 7 abstentions (Mmes A.S. DELAUTRE, P. COPIN et MM. D. BEDU, M.

FLAHAUT, Ph. LESAGE, J. PETIT, Y. RICHEZ) - Délibération 2023-036 - Finances - Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023,

à la majorité de 58 voix pour et une voix contre (M. M. FLAHAUT) - Délibération 2023-041 - Finances - Cotisations – Exercice 2023,

à la majorité de 56 voix pour et 3 voix contre (MM. M. FLAHAUT, B. ROUSERE et F. SELLIER) - Délibération 2023-047 - Finances - Budget Principal – Budget Primitif 2023.

Le conseil de communauté a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés :

Délibération 2023-026 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 mars 2023 et des décisions prises par le Président entre le 13 mars 2023 et la présente réunion,

Délibération 2023-028 - Finances - Budget Principal – Compte de gestion 2022,

Délibération 2023-029 - Finances - Budget Principal – Compte administratif 2022,

Délibération 2023-030 - Finances - Budget Annexe Dév Eco – Compte de gestion 2022,

Délibération 2023-031 - Finances - Budget annexe Dév Eco – Compte Administratif 2022,

Délibération 2023-032 - Finances - Budget Annexe SPANC – Compte de gestion 2022,

Délibération 2023-033 - Finances - Budget annexe SPANC – Compte Administratif 2022,

Délibération 2023-034 - Finances - Vote des taux de fiscalité 2023,

Délibération 2023-035 - Finances - Vote du produit de la taxe GEMAPI 2023,

Délibération 2023-037 - Finances – Partenariat financier avec l'association du Sprint Club d'Arras pour l'organisation des Boucles de l'Artois,

Délibération 2023-038 - Santé - Renouvellement Convention VIF,

Délibération 2023-039 - Finances - Tableau des Subventions 2023,

Délibération 2023-040 - Finances - Tableau des contributions aux organismes de regroupement,

Délibération 2023-042 - Finances - Service Développement Economique - financement de la BGE Hauts-de-France,

Délibération 2023-043 - Finances - Participations – Exercice 2023,

Délibération 2023-044 - Tarification des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires,

Délibération 2023-045 - Adoption d'une nouvelle grille d'aides de la Caisse d'allocations familiales pour les séjours de vacances,

Délibération 2023-046 - Tarification des séjours,

Délibération 2023-048 - Finances - Budget annexe Dév Eco – Budget Primitif 2023,

Délibération 2023-049 - Finances - Budget annexe SPANC – Budget Primitif 2023,

Délibération 2023-050 - Acquisition foncière - magasin NOZ situé 3bis rue des Frères Coint à Bapaume,

Délibération 2023-051 - Echange foncier entre la commune et l'intercommunalité – ZA des Anzacs,

Délibération 2023-052 - Valorisation et sécurisation des lieux de mémoire à Puisieux – Acquisition de terrains issus de parcelles sises à Beaumont-Hamel (Somme), à Hébuterne et à Puisieux (Pas-de-Calais),

Délibération 2023-053 - Service Emploi et Insertion Professionnelle – Demande de subvention au Conseil Régional des Hauts de France pour l'organisation d'un forum apprentissage, Insertion, Formation et Emploi : Evènements pour la valorisation de l'apprentissage et de l'alternance (EVAA),

Délibération 2023-054 - Culture - Médiathèque de Bapaume – Prêt du module d'animation Le Tout Petit par la Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais à la bibliothèque de Bapaume,

Délibération 2023-055 - Culture – Avenant n°1 de prolongation de la Convention de partenariat entre le Département du Pas-de-Calais et la CCSA pour la diffusion de la bibliothèque numérique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

